

*Mairie de Plainval*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 05 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Adjoint au Maire.

Date de Convocation : 27/08/2025
Date d'affichage : 27/08/2025
Membres en Exercice : 9
Membres Présents : 6
Membres votants : 8

Présents : Monsieur Taylor BETHELMY, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, Marjorie DARCAIGNE et Coralie ALIZARD, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés/pouvoirs : Messieurs Franck JONCKHEERE, Samuel DOVERGNE

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

Secrétaire de séance : Gwenaëlle LEROY

Délibération n°
23-2025

Convention périscolaire

La commune du Plessier sur Saint Just a décidé de mettre en place un service d'accueil périscolaire.

Dans le cadre du regroupement scolaire Plainval/Plessier, la commune du plessier sur St Just propose à la commune de Plainval d'accueillir également les enfants pour lesquels elle aura donné son accord (attestation d'inscription validée par la commune), moyennant une participation financière de sa part de :

- 9 euros pour les accueils du matin
- 12 euros pour les accueils du soir
- 37 euros pour les journée complète (mercredi et vacances)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Inscrit les Crédits correspondants au budget

Demande que le versement soit effectué sur présentation, par la Commune du Plessier sur St Just, du détail mensuel et nominatif de la présence des enfants.

Plainval, le 05 septembre 2025
Le Maire,
Samuel DOVERGNE

